Nations Unies FCCC/SBSTA/2026/7/Add.1

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
28 octobre 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
Soixante-cinquième session
Antalya, 9-14 novembre 2026
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif

Additif

Ordre du jour provisoire supplémentaire

I. Introduction

1. Le 26 octobre 2026, le secrétariat a reçu du Ghana, qui agissait au nom du Groupe africain de négociateurs, une demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)[1].

2. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué et en accord avec le Président du SBSTA, cette question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire supplémentaire en tant que point 16[2].

II. Ordre du jour provisoire supplémentaire[3]

3. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la soixante-cinquième session du SBSTA, proposé après consultation du Président de cet organe, est le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 a) Adoption de l'ordre du jour ;
 b) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;

[1] Disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/661929.
[2] Les éventuelles différences entre le libellé du point de l'ordre du jour tel qu'il avait été initialement proposé et sa formulation dans le présent ordre du jour provisoire supplémentaire résultent d'ajustements de nature rédactionnelle apportés en concertation avec la Partie concernée et conformément aux conventions stylistiques de la Convention.
[3] Les points communs aux ordres du jour des soixante-cinquièmes sessions respectives des organes subsidiaires sont signalés par un astérisque.

Merci de recycler

c) Organisation des travaux de la session ;

d) Activités prescrites.

3. Recherche et observation systématique.

4. Questions relatives à l'adaptation :

a) Objectif mondial en matière d'adaptation* ;

b) Rapport du Comité de l'adaptation* ;

c) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement*.

5. Rapport annuel commun du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques*.

6. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes*.

7. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste*.

8. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*.

9. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire*.

10. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques*.

11. Questions relatives au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris :

a) Réunion du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché ;

b) Examen du programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3.

12. Questions méthodologiques :

a) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;

b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.

13. Rapport annuel sur les examens techniques : examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.

14. Coopération avec d'autres organisations internationales.

15. Promouvoir des habitudes alimentaires durables, réduire la consommation d'aliments d'origine animale et passer progressivement à une alimentation d'origine végétale*.

16. Dialogue sur le commerce et les changements climatiques visé au paragraphe 57 de la décision 1/CMA.7*.

17. Questions diverses.

18. Clôture et rapport de la session.

III. Annotations

16. Dialogue sur le commerce et les changements climatiques visé au paragraphe 57 de la décision 1/CMA.7*

4. *Rappel* : Le 26 octobre 2026, le secrétariat a reçu du Ghana, qui agissait au nom du Groupe africain de négociateurs, une demande d'inscription de cette question à l'ordre du jour provisoire des soixante-cinquièmes sessions respectives du SBSTA et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)[4]. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué, la question a été inscrite aux ordres du jour provisoires de ces sessions.

5. *Mesure(s) à prendre* : Le SBSTA et le SBI seront invités à prendre toute mesure qu'ils jugeront appropriée.

[4] Disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/661929.